



## Règlement intérieur de la Maison d'hôtes La Tournerie

### CONDITIONS GENERALES DE VENTES ET REGLEMENT INTERIEUR DE LA MAISON D'HÔTES

*Notre maison d'hôtes n'est pas un lieu librement ouvert au public.*

*C'est une famille qui vous accueille chez elle. Il y a peut-être aussi d'autres voyageurs dans la propriété. C'est pourquoi nous vous invitons à profiter de tous les lieux de vie mis à votre disposition dans la convivialité et le respect de l'intimité de chacun.*

*Dans le même esprit, nous vous demandons de ne pas être en état d'ébriété sur notre site. Nous vous réservons, le droit d'écourter votre séjour si cela ne devait pas être respecté et il vous sera facturé dans sa totalité.*

*Les chambres mises à la disposition de nos clients sont vérifiées, fonctionnelles et en bon état. Nos clients sont invités à signaler immédiatement à la réception, tout manquement.*

#### **Article 1 : Réservation**

Après réception de votre réservation, nous vous adressons par courriel – ou, à défaut d'adresse e-mail, par courrier – une confirmation écrite et vous invitons à régler dans un délai maximum de sept jours un acompte correspondant à 45% du montant de votre séjour . Il sera déduit de la facture établie le jour de votre départ.

La réservation ne deviendra effective qu'une fois l'acompte reçu. Le règlement de l'acompte entraîne votre accord plein et entier avec les conditions générales

#### **Article 2 : Les arrivées**

Afin de pouvoir vous accueillir dans les meilleures conditions possibles, nous vous attendrons entre 17h30 et 20h00 le jour de votre arrivée. Il est toutefois primordiale que vous nous informiez de l'heure approximative de votre arrivée. Les arrivées tardives ou au contraire précoces font l'objet d'une entente au préalable.



### **Articles 3 : Les départs**

Les départs se font au plus tard à 10H00. Nous ne sommes pas des professionnels de l'hôtellerie et devons pouvoir disposer du temps nécessaire pour offrir aux personnes suivantes une chambre la plus accueillante possible, si celui-ci n'est pas respecté nous devons appliquer un supplément forfaitaire de 10€/heure supplémentaire. Au moment du départ, il vous est interdit d'emporter un objet quel qu'il soit, appartenant à la maison.

### **Article 4 : Accès aux chambres**

Le client ne peut introduire dans la chambre des tierces personnes non connues par le propriétaire de la chambre d'hôtes, sauf autorisation de ce dernier. De même, le client ne peut louer une chambre pour un nombre de personnes supérieur à celui prévu par les règlements en vigueur. De plus votre chambre est prévue pour un nombre de personnes déterminé. Pour assurer les règles de sécurité de la chambre d'hôtes vous ne devez en aucun cas héberger des personnes supplémentaires. Les chambres ne sont pas prévues pour y faire des lessives ou prendre les repas.

Sur demande lors de votre réservation, nous pouvons mettre un lit bébé à votre disposition gratuitement

### **Article 5 : Paiement**

La prestation de logement est payable dès la prise en possession des lieux. Nous acceptons, les chèques, carte bancaire, espèces, chèques vacances.

### **Article 6 : Animaux**

Nos amis les animaux ne sont pas acceptés.

### **Article 7 : Les petits-déjeuners**

Le petit déjeuner est servi entre 8h00 et 9h30 dans la salle prévue à cet effet. En cas de départ très tôt le matin, nous pouvons, sur demande, le mettre à disposition en libre-service dans cette même salle.



#### **Article 8 : La table d'hôtes**

Si vous souhaitez dîner le soir, n'oubliez pas de nous l'indiquer au moment de votre réservation, ou de nous téléphoner au plus tard 48h à l'avance pour nous en informer.

#### **Article 9 : Responsabilités**

Les enfants sont sous l'entière responsabilité du client. Nous déclinons toute responsabilité pour vos bagages ou objets déposés dans les espaces publics.

#### **Article 10 : Dégradations**

Le client doit user de la chose louée en bon père de famille et respecter les lieux et la décoration de sa chambre. En cas de problème, le client devra engager sa responsabilité civile. En cas de dégradation, nous nous réservons le droit de facturer au client le coût de réparation ou de remplacement. Il en est de même pour toute infraction constatée après le départ du client.

#### **Article 11 : Respect du repos des autres clients**

Le tapage, même diurne, est interdit : pour le respect du repos des autres clients, veillez à ne pas claquer les portes ni à faire trop de bruit particulièrement entre 22h et 8h. Tout bruit de voisinage lié au comportement d'une personne sous sa responsabilité, pourra amener le propriétaire à inviter le client à quitter l'établissement sans qu'il soit besoin de procéder à des mesures acoustiques, dès lors que le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité de la clientèle art.R.1334-31 du code la santé publique. Une chambre d'hôtes est un lieu de repos. Tout commerce y est formellement interdit.

#### **Article 12 : Acceptation du règlement**

Le règlement intérieur de la maison s'applique à l'ensemble des réservations. Tout séjour entraîne l'acceptation des conditions particulières et du règlement intérieur.

**Dispositions générales :**

En respect du décret N°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est interdit de fumer dans les lieux à usage collectif. La totalité de l'établissement, chambres comprises est donc non-fumeur. Dans le cadre de la protection des mineurs, la vente d'alcool est interdite aux mineurs de moins de 18 ans. Nous prions nos hôtes de présenter une tenue décente en toute occasion, et d'être habillés et chaussés lors des déplacements dans les parties communes.

**Notre éthique**

Nous sommes sensibles à la sauvegarde de notre planète souhaitons contribuer à la protection de l'environnement en minimisant l'empreinte du fonctionnement de sa structure d'accueil.

Des mesures simples et peu contraignantes peuvent faire beaucoup.

C'est pourquoi nous comptons sur votre collaboration pour :

- éviter de laisser les lumières inutilement allumées,
- ne pas laisser couler l'eau et modérer le débit lors des douches,
- déposer le linge sale au sol de la salle de bain afin qu'il soit changé si nécessaire en informer la propriétaire,
- Veiller à respecter le tri des poubelles (une affiche est mise à disposition à côté de celles-ci)

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre collaboration et vous souhaitons un agréable séjour à La Tournerie.

